

Reporting mensuel titre par titre des sociétés émettrices

Banque centrale du Luxembourg

1	Introduction	3
1.1	Population déclarante	3
1.2	Périodicité et délai de communication	3
2	Principes de base.....	4
2.1	Définitions et concepts	4
2.2	Les titres soumis à la collecte	4
2.2.1	Actif	4
2.2.2	Passif	4
3	Renseignements des opérations	5
3.1	La ligne du bilan	5
3.2	Le code d'identification du titre	5
3.3	L'identification de l'émetteur	6
3.4	Le type de détention des titres	7
3.5	La quantité des titres.....	8
3.6	Le pays de la banque dépositaire (à l'actif)	8
3.7	Les données supplémentaires	8
3.7.1	Titres autres que des actions détenus ou émis	9
3.7.2	Actions et titres de participation.....	11
3.8	Le montant.....	12
4	Les données à fournir	12
4.1	Données générales.....	12
4.2	Données spécifiques.....	13
4.2.1	Titres autres que des actions – rubrique 1-030	13
4.2.2	Actions et titres de participation – rubriques 1-06A, 1-06N	15
4.2.3	Ventes de titres à découvert – rubrique 2-025	17
4.2.4	Titres de créance émis – rubrique 2-030	21

1 Introduction

1.1 Population déclarante

Le reporting titre par titre est à fournir par un échantillon de sociétés émettrices.

1.2 Périodicité et délai de communication

Le reporting titre par titre est à fournir mensuellement et doit parvenir à la BCL au plus tard dans les 15 jours ouvrables après la fin de la période à laquelle il se rapporte.

Les dates de remise des rapports statistiques à la BCL sont publiées sur le site Internet de la BCL (<http://www.bcl.lu>).

2 Principes de base

2.1 Définitions et concepts

Les définitions et concepts utilisés sont décrits dans le document « Définitions et concepts pour la collecte statistique des sociétés émettrices »

2.2 Les titres soumis à la collecte

Les définitions en vigueur spécifiées dans le document « Définitions et concepts pour la collecte statistique des sociétés émettrices » doivent être appliquées dans le cadre du reporting titre par titre. Les modifications apportées à ces définitions et concepts s'appliquent automatiquement au reporting titre par titre.

Les titres à renseigner dans le reporting titre par titre sont ceux repris dans les lignes suivantes des bilans statistiques.

2.2.1 Actif

- 1-030 Titres autres que des actions
- 1-06A Actions et participations - entités liées
- 1-06N Actions et participations - entités non liées

2.2.2 Passif

- 2-025 Emprunts - ventes de titres à découvert
- 2-030 Titres de créance émis

3 Renseignements des opérations

3.1 La ligne du bilan

Chaque titre renseigné dans le reporting titre par titre est identifié par la ligne de bilan sous laquelle il est rapporté dans le bilan statistique:

Formatted: French (France)

- rapport S 2.16 « Bilan statistique trimestriel des sociétés émettrices »

La ligne de bilan est composée de:

- le sous tableau du bilan
- la rubrique du bilan
- du code pays
- du code devise
- du code du secteur économique (uniquement pour les titres sans code ISIN)

Par exemple, la ligne de bilan 1-030-XX-XXX-90000 du rapport S 2.16 «Bilan statistique trimestriel des sociétés émettrices » représente les titres autres que des actions détenus par les sociétés émettrices.

3.2 Le code d'identification du titre

Les titres sont identifiés par le biais d'un code. Dans ce contexte, le renseignement d'un code ISIN (ISO 6166) est prioritaire sur tout autre code.

Le type de code d'identification du titre indique si le code d'identification est un code ISIN, un autre code (soit interne, soit externe tel que par exemple le CUSIP).

Dans le reporting titre par titre, le type de titre est identifié par le biais d'un code:

Formatted: French (France)

Code	Titres
1	Titres avec un code ISIN
2	Titres sans code ISIN

Les codes d'identification ISIN provisoire et/ou pseudo ne peuvent pas être considérés comme étant des codes ISIN valides. Cette position s'applique particulièrement aux codes ISIN qui débutent avec les lettres Q et X (à l'exception de XS et QA qui sont des codes ISIN potentiellement valides).

Lorsqu'un titre a un code d'identification provisoire et/ou pseudo, il ne doit pas être rapporté en tant que titre avec code ISIN valide et partant ne peut pas être rapporté avec le type de code (*codeType*) «1».

Ainsi, ces titres sont à rapporter avec le type de code (*codeType*) «2» tel qu'applicable aux titres sans code ISIN. Partant, l'ensemble des informations complémentaires requises pour les titres non identifiés par un code ISIN valide devront donc être intégrées dans le fichier.

Remarques:

- les codes internes développés suivant les mêmes caractéristiques que les codes ISIN ne doivent pas être rapportés en tant que code ISIN,
- le code d'identification du titre doit être cohérent avec le type de code,
- les codes ISIN doivent satisfaire au contrôle via la clé.

3.3 L'identification de l'émetteur

Il importe de noter que l'identification de l'émetteur est seulement à fournir pour les titres sans code ISIN.

L'identification de l'émetteur se compose des deux éléments suivants:

- le pays de l'émetteur

Le code du pays de résidence de l'émetteur du titre doit suivre la codification ISO 3166, complétée par les codes déterminés par la BCL pour les institutions supranationales dans le document «Définitions et concepts pour la collecte statistique des sociétés émettrices».

Il importe de noter que l'utilisation du code «XX» Non ventilé est interdite.

- le secteur économique de l'émetteur

3.4 Le type de détention des titres

Le type de détention permet d'éviter un double comptage ou des données manquantes.

Le concept du détenteur économique est appliqué en matière statistique.

Cela signifie qu'un résident qui a prêté des titres est considéré comme détenteur de ces titres. De même, lorsqu'un résident vend des titres dans le cas d'une opération de vente et de rachat ferme «*Repo*», le résident est considéré comme détenteur des titres.

Réciproquement, un résident empruntant des titres ou achetant des titres dans le cadre d'un «*Repo*» n'est pas le détenteur économique des titres.

D'autre part, les ventes à découvert doivent être enregistrées en tant que telles afin d'éviter les doubles comptages.

Dans le reporting titre par titre, le type de détention est identifié par le biais d'un code:

Code	Type de détention
01	Titres détenus sans opération de cession temporaire
02	Titres prêtés
03	Titres donnés en pension
04	Titres émis
05	Titres vendus à découvert

Remarques:

- Lorsque des titres sont déposés chez un autre dépositaire en vue d'opérations de prêt, et que l'information précise sur la quantité prêtée n'est pas disponible, le type de détention à renseigner est «Titres détenus sans opération de cession temporaire» pour l'ensemble de ces titres.
- Les titres reçus en pension, ainsi que les titres empruntés ne sont pas renseignés en tant que titres dans le bilan et ne sont donc pas à rapporter.

3.5 La quantité des titres

La quantité des titres est déterminée en fonction du type de titre.

Ainsi, on distingue entre les:

- *Percentage quoted*

En capital nominal lorsqu'il s'agit de titres dont les prix sont exprimés en pourcentage de la valeur nominale.

La devise du nominal doit être renseignée pour indiquer la monnaie d'expression du capital nominal. Le «pool factor» ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation du nominal.

- *Currency quoted*

En nombre de titres dans les autres cas.

Le capital nominal et la devise du nominal ne doivent pas être renseignés lorsque la quantité est exprimée en nombre de titres.

Formatted: French (France)

▲
Remarque:

Le fait que des titres soient négociés suivant une quotité, ne doit pas être pris en compte pour la détermination de la quantité. Le nombre de titres individuels doit être rapporté indépendamment des quotités de négociation.

3.6 Le pays de la banque dépositaire (à l'actif)

Cette variable indique le pays de la banque dépositaire. Il est essentiel pour la BCL de savoir si les titres sont détenus ou non auprès d'une banque dépositaire au Luxembourg.

Par contre si le titre n'est pas en dépôt auprès d'une banque, le code pays à renseigner est « XX ».

3.7 Les données supplémentaires

Les données supplémentaires sont uniquement à fournir pour les titres qui ne sont pas identifiés par un code ISIN et varient en fonction des facteurs suivants:

- titres détenus autres que des actions ou émis (titres de créance)
- actions et titres de participations

3.7.1 Titres autres que des actions détenus ou émis

Les informations suivantes sont à rapporter.

3.7.1.1 Le type de titre

Dans le reporting titre par titre, le type de titre est identifié par le biais d'un code:

Code	Type de titre
F.33	Titres autres que des actions

3.7.1.2 La date d'émission

Il y a lieu de renseigner le jour, le mois et l'année d'émission du titre.

3.7.1.3 La date de maturité finale

Il y a lieu de renseigner le jour, le mois et l'année de l'échéance finale du titre.

Remarque

- Dans le cas d'une obligation perpétuelle, la date d'échéance n'est pas déterminée.
Pour ce type de titre de créance, la date 01.01.2999 doit être renseignée.

Formatted: French (France)

3.7.1.4 Le «*pool factor*»

Le «*pool factor*» représente le pourcentage des montants qui restent à rembourser. Il est utilisé dans le cadre de titrisation d'actif à remboursements progressifs. Sa valeur est supérieure à 0. Lorsque les intérêts courus sont inclus, il est possible que le «*pool factor*» prenne une valeur supérieure à 1. Sa valeur diminue au fur et à mesure des remboursements jusqu'à 0 à l'échéance finale. Pour les titres remboursés uniquement à l'échéance finale, la valeur du «*pool factor*» est 1.

Remarque:

- Lorsque le «*pool factor*» ne s'applique pas aux titres autres que des actions, la valeur par défaut à renseigner est 1.

3.7.1.5 Le type de coupon

Le type de coupon différencie les coupons fixes, progressifs, flottants, coupons zéro, liés à un indice et les autres.

Dans le reporting titre par titre, le type de coupon est identifié par le biais d'un code:

Code	Type de coupon
01	fixe
02	progressif
03	flottant
04	coupon zéro
05	lié à un indice
99	autre

3.7.1.6 La fréquence du coupon

La fréquence du coupon est définie par le nombre de coupons par année.

Dans le reporting titre par titre, la fréquence du coupon est identifiée par le biais d'un code:

Code	Fréquence du coupon
00	coupon zéro
01	annuel
02	semi annuel
04	trimestriel
06	bimestriel
12	mensuel
24	bimensuel
99	autre

3.7.1.7 La date du dernier paiement du coupon

La date du dernier paiement du coupon doit comporter le jour, le mois et l'année.

Formatted: French (France)

Remarque:

- Si aucun paiement de coupon n'a encore eu lieu, la date de dernier paiement à reprendre est la date d'émission du titre.

Formatted: French (France)

3.7.1.8 Le taux du coupon

Le taux du coupon est le taux annualisé en vigueur à la date du rapport exprimé en pourcentage. Par exemple, la valeur à rapporter pour un taux annualisé d'un coupon de 5,5% est 5,5.

3.7.2 Actions et titres de participation

Les informations suivantes sont à rapporter :

3.7.2.1 Le type de titre

Le type de titre distingue entre les titres suivants:

- les actions cotées
- les actions non cotées
- les parts d'OPC

Dans le reporting titre par titre, le type de titre est identifié par le biais d'un code:

Code	Type de titre
	Actions et titres de participation
F.511	Titres cotés
F.512	Titres non cotés
F.52	Actions et parts d'OPC

3.7.2.2 Le dividende

Le dividende est exprimé en pourcentage. Par exemple, la valeur à rapporter pour un dividende au taux de 3,4% est de 3,4 si le montant rapporté dans la variable « ReportedAmount » est de € 100 000 000 et le dividende versé de € 3 400 000.

3.7.2.3 La date de paiement du dernier dividende

La date du dernier paiement de dividende doit comporter le jour, le mois et l'année.

3.8 Le montant

Le montant inscrit au bilan doit être exprimé dans la devise d'établissement du bilan avec un nombre suffisant de décimales pour que les totaux correspondent à la somme des montants détaillés à l'unité près.

En principe, les titres sont valorisés au cours de bourse du jour de l'établissement de l'encours pour les titres cotés. La valorisation des titres de créances doit correspondre au «*dirty price*», c'est à dire que le montant des coupons courus depuis le dernier paiement est compris dans le prix rapporté.

Le montant est enregistré pour chaque titre. De plus, pour chaque ligne du bilan un montant total est rapporté. Ce montant total est la somme des montants enregistrés par titre par ligne du bilan.

4 Les données à fournir

Chaque société émettrice doit remettre un fichier mensuel comprenant les renseignements généraux et spécifiques suivants :

4.1 Données générales

Les données générales qui sont à fournir dans tous les fichiers titre par titre concernent:

- la date de fin de mois à laquelle les données se rapportent
- la date de clôture
- l'identification du reporter (organisme en charge de la collecte)
- l'identification du déclarant (société émettrice)

- la devise de reporting
- le pays de la banque dépositaire (à l'actif)

4.2 Données spécifiques

Les données à fournir varient selon qu'il s'agit de titres renseignés à l'actif ou au passif ainsi qu'en fonction du fait que les titres aient un code ISIN ou non.

4.2.1 Titres autres que des actions – rubrique 1-030

Les données à fournir varient en fonction de l'existence ou non d'un code ISIN.

4.2.1.1 Données communes pour titres avec ou sans code ISIN

Les données suivantes sont à fournir pour chaque titre rapporté:

- ligne de bilan (*reportedLine*)
 - rubrique (*item*)
 - pays (country): le code du pays doit prendre la valeur « XX »
 - devise (currency): le code de la devise doit prendre la valeur « XXX »
 - secteur économique (sector): le code du secteur économique doit prendre la valeur « 90000 ».
- type de détention (*holdSecurityType*)
- utilisation ou non d'une banque dépositaire au Luxembourg (*LuCustodianBank*)
- montant rapporté (*reportedAmount*)

4.2.1.2 Données pour titres avec un code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur « 1 »
 - + code ISIN (*code*)
- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - titres autres que des actions (*debt*)

- + capital nominal (*nominalAmount*)
- + devise du nominal (*nominalCurrency*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.1.3 Données pour titres sans code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «2»
 - + code ISIN (*code*)
Dans ce cas il s'agit d'un code interne du déclarant
 - + nom du titre (*name*)
 - + devise du titre (*currency*)
 - Identification de l'émetteur (*issuerID*)
 - + pays de l'émetteur (*country*)
 - + secteur de l'émetteur (*sector*)
Le secteur ne doit pas prendre la valeur « 90000 », « 10000 » ou « 20000 »,
 - les données supplémentaires (*supplements*)
 - + type de titre (*securityType*)
le type de titre doit prendre la valeur «F.33»
 - + date d'émission (*issueDate*)
 - + date de maturité finale (*finalMaturityDate*)
 - + pool factor (*poolFactor*)
 - + type de coupon (*couponType*)
 - + fréquence du coupon (*couponFrequency*)

- + date de paiement du dernier coupon (*couponLastPaymentDate*)
- + taux du coupon (*couponRate*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.1.4 Données à fournir pour la ligne de bilan

La donnée suivante est à fournir pour la ligne de bilan :

- somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*)

Il y a lieu de noter que la somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*) doit correspondre à l'addition de l'ensemble des montants rapportés (*reportedAmount*) des titres identifiés par une même ligne de bilan.

4.2.2 Actions et titres de participation – rubriques 1-06A, 1-06N

Les données à fournir varient en fonction de l'existence ou non d'un code ISIN.

4.2.2.1 Données communes pour titres avec ou sans code ISIN

Les données suivantes sont à fournir pour chaque titre rapporté:

- Ligne de bilan (*reportedLine*)
 - rubrique (*item*)
 - pays (*country*) qui doit toujours contenir la valeur « XX »
 - devise (*currency*) qui doit toujours contenir la valeur « XXX »

Deleted: être

Deleted: être

- secteur économique (*sector*) qui doit toujours contenir la valeur « 90000 »
- type de détention (*holdSecurityType*)
- utilisation ou non d'une banque dépositaire au Luxembourg (*LuCustodianBank*)
- montant rapporté (*reportedAmount*)

Deleted: être

4.2.2.2 Données pour titres avec code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «1»
 - + code ISIN (*code*)
- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du capital (*nominalCurrency*)
- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.2.3 Données pour titres sans code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «2»
 - + code ISIN (*code*)
Dans ce cas il s'agit d'un code interne du déclarant
 - + nom du titre (*name*)
 - + devise du titre (*currency*)

- + dividende (*dividend*)
 - + date de paiement du dernier dividende (*PaymentDate*)
 - Identification de l'émetteur (*issuerID*)
 - + pays de l'émetteur (*country*)
 - + secteur de l'émetteur (*sector*)
Le secteur ne doit pas prendre la valeur « 90000 », « 10000 » ou « 20000 »,
 - les données supplémentaires (*supplements*)
 - + type de titre (*securityType*)
- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)
 - Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.4.4 Données à fournir pour la ligne de bilan

La donnée suivante est à fournir pour la ligne de bilan:

- Somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*)

Il y a lieu de noter que la somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*) doit correspondre à l'addition de l'ensemble des montants rapportés (*reportedAmount*) des titres identifiés par une même ligne de bilan.

4.2.3 Ventes de titres à découvert – rubrique 2-025

Les données à fournir varient en fonction des deux critères suivants:

- titres autres que des actions / actions et titres de participation
- titre avec code ISIN / titre sans code ISIN

4.2.3.1 Common information for securities with or without an ISIN code

Les données suivantes sont à fournir pour chaque titre rapporté:

- Ligne de bilan (*reportedLine*)
 - rubrique (*item*)
 - pays (*country*) qui doit toujours contenir la valeur « XX »
 - devise (*currency*) qui doit toujours contenir la valeur « XXX »
 - secteur économique (*sector*) qui est toujours égale à « 90000 ».

- type de détention (*holdSecurityType*)
Le type de détention doit prendre la valeur «05»

- montant rapporté (*reportedAmount*)

4.2.3.2 Données pour les titres autres que des actions avec code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «1»
 - + code ISIN (*code*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - Titres autres que des actions (*debt*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.3.3 Données pour les actions et titres de participation avec code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:

- identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «1»
 - + code ISIN (*code*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.3.4 Données pour les titres autres que des actions sans code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «2»
 - + code ISIN (*code*)
Dans ce cas il s'agit d'un code interne du déclarant
 - + nom du titre (*name*)
 - + devise du titre (*currency*)

 - Identification de l'émetteur (*issuerID*)
 - + pays de l'émetteur (*country*)
 - + secteur de l'émetteur (*sector*)

 - les données supplémentaires (*supplements*)
 - + type de titre (*securityType*)

Le type de titre doit prendre la valeur «F.33»

- + date de l'émission (*issueDate*)
- + date de maturité finale (*finalMaturityDate*)
- + pool factor (*poolFactor*)
- + type de coupon (*couponType*)
- + fréquence du coupon (*couponFrequency*)
- + date de paiement du dernier coupon (*couponLastPaymentDate*)
- + taux du coupon (*couponRate*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)
- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.3.5 Données pour les actions et titres de participation sans code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «2»
 - + code ISIN (*code*)
Dans ce cas il s'agit d'un code interne du déclarant
 - + nom du titre (*name*)
 - + devise du titre (*currency*)
 - Identification de l'émetteur (*issuerID*)
 - + pays de l'émetteur (*country*)
 - + secteur de l'émetteur (*sector*)

- les données supplémentaires (*supplements*)
 - + type de titre (*securityType*)
 - + dividende (*dividend*)
 - + date de paiement du dernier dividende (*PaymentDate*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - actions et titres de participation (*equity*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.3.6 Données à fournir pour la ligne de bilan

La donnée suivante est à fournir pour la ligne de bilan:

- somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*)

Il y a lieu de noter que la somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*) doit correspondre à l'addition de l'ensemble des montants rapportés (*reportedAmount*) des titres identifiés par une même ligne de bilan.

4.2.4 Titres de créance émis – rubrique 2-030

Les données à fournir varient en fonction de l'existence ou non d'un code ISIN.

4.2.4.1 Données communes pour titres avec ou sans code ISIN

Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:

- ligne de bilan (*reportedLine*)

- rubrique (*item*) qui doit toujours contenir la valeur « 2-030 »
- pays (*country*) qui doit toujours contenir la valeur « XX »
- devise (*currency*) qui est toujours égale à « XXX ».
- secteur économique (*sector*) qui doit toujours contenir la valeur « 90000 ».
- pays (*country*) qui doit toujours contenir la valeur « XX »
- devise (*currency*) qui doit toujours contenir la valeur « XXX »
- secteur économique (*sector*) qui est toujours égale à « 90000 ».

- type de détention (*holdSecurityType*)
Le type de détention doit prendre la valeur «04»
- montant rapporté (*reportedAmount*)

4.2.4.2 Données pour titres avec un code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:
 - identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «1»
 - + code ISIN (*code*)
- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)
- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - titres autres que des actions (*debt*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.4.3 Données pour titres sans code ISIN

- Les données suivantes sont à fournir pour tous les titres:

- identification du titre (*securityID*)
 - + type de code (*codeType*)
Le type de code doit prendre la valeur «2»
 - + code ISIN (*code*)
Dans ce cas il s'agit d'un code interne du déclarant
 - + nom du titre (*name*)
 - + devise du titre (*currency*)

- Identification de l'émetteur (*issuerID*)
 - + pays de l'émetteur (*country*)
Le pays de l'émetteur doit prendre la valeur «LU»
 - + secteur économique de l'émetteur (*country*)
Le secteur économique doit prendre la valeur 41119 (autres intermédiaires financiers) ou un autre secteur décrit dans le document « Définitions et concepts de la collecte statistique des sociétés émettrices »

- les données supplémentaires (*supplements*)
 - + type de titre (*securityType*)
Le type de titre doit prendre la valeur «F.33»
 - + date de l'émission (*issueDate*)
 - + date de maturité finale (*finalMaturityDate*)
 - + pool factor (*poolFactor*)
 - + type de coupon (*couponType*)
 - + fréquence du coupon (*couponFrequency*)
 - + date de paiement du dernier coupon (*couponLastPaymentDate*)
 - + taux du coupon (*couponRate*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en pourcentage:
 - actions autres que des actions (*debt*)
 - + capital nominal (*nominalAmount*)
 - + devise du nominal (*nominalCurrency*)

- Les données suivantes sont à fournir uniquement pour tous les titres cotés en unités monétaires:
 - actions autres que des actions (*debt*)
 - + nombre de titres individuels (*numberOfUnits*)

4.2.4.4 Données à fournir pour la ligne de bilan

La donnée suivante est à fournir pour la ligne de bilan:

- somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*)

Il y a lieu de noter que la somme des montants rapportés (*totalReportedAmount*) doit correspondre à l'addition de l'ensemble des montants rapportés (*reportedAmount*) des titres identifiés par une même ligne de bilan.